

3. - Composition :

Cœur : Acier Aisi 430
Couronne : Cuivre 92 %
Aluminium 6 %
Nickel 2 %.

4. - Description :

4.1. AVERS :

A. - Sur le cœur :

— motif principal : logo officiel retenu pour cette commémoration et symbolisé par les profils d'un moudjahid et d'une moudjahida, arme à la main, orientés vers la droite ;

— le croissant et l'étoile du drapeau algérien, hachuré à 90° (symbolisation héraldique de la couleur rouge) ;

— la zone gauche, limitée par le moudjahid, hachurée à 135° (symbolisation héraldique de la couleur verte) ;

— sur la partie droite, le chiffre 5.

B. - Sur la couronne :

Mentions en toutes lettres et en langue nationale :

— sur la partie supérieure droite en demi lune :

سلم - علم - عمل -

— sur la partie supérieure gauche en demi lune :

الذكرى الخمسون لاندلاع الثورة التحريرية

— sur la partie inférieure deux dates superposées : 1954 et 2004 ;

— prolongement des hachures à 135° (symbolisation héraldique de la couleur verte) ;

— prolongement de la tête et des membres inférieurs des deux personnages ;

— sur la partie droite, le chiffre 0.

4.2 - REVERS :

A. - A l'intérieur du cœur :

Motif principal : chiffre 50, stylisé et inspiré d'un décor architectural de l'époque ottomane.

B. - Sur la couronne :

Mentions en toutes lettres et en langue nationale :

— sur la partie supérieure : بنك الجزائر

— sur la partie inférieure : دينار

— une étoile de part et d'autre du chiffre 50.

4.3 - TRANCHE : Lisse.

Art. 3. — Le nombre de pièces concernées par cette émission est limité à trois millions (3.000.000).

Art. 4. — Le présent règlement sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 7 Ramadhan 1425 correspondant au 21 octobre 2004.

Mohamed LEKSACI.